



LES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN CORSE ET OUTRE-MER

Synthèse au 1^{er} janvier 2016

ÉDITORIAL

La loi sur *la transition énergétique pour la croissance verte* place les départements et collectivités d'Outre-mer et la Corse à la pointe du développement des énergies renouvelables. Elle leur confie aussi la responsabilité de définir leur propre programmation pluriannuelle de l'énergie, en collaboration avec l'État.

Dans ce cadre, l'ambition des DOM est d'atteindre l'autonomie énergétique pour 2030, avec un palier à 50 % d'EnR en 2020. La Corse vise l'autonomie pour 2050, avec une étape à 40 % d'EnR dans sa production d'électricité dès 2023.

La synthèse proposée ici présente la situation, au 1er janvier 2016, de l'électricité d'origine renouvelable dans les cinq principaux systèmes énergétiques insulaires pour lesquels EDF, à travers sa direction EDF-SEI, assure le service public de l'électricité : la Corse, l'archipel de la Guadeloupe (incluant Marie-Galante, les Saintes, la Désirade), la Guyane, la Martinique et La Réunion.

Sur ce périmètre, les EnR couvrent déjà plus de 27 % du mix électrique mais, avec des taux variant de 7 % en Martinique à 62 % en Guyane, le chemin à parcourir n'est pas le même partout. Dans tous les cas, cependant, l'atteinte des objectifs de la transition énergétique passera nécessairement, et notamment, par le développement de toutes les solutions bas-carbone techniquement et économiquement pertinentes et par des ruptures innovantes.

Partenaire engagé pour la préparation de l'avenir, EDF a lancé une étude exhaustive des potentiels d'EnR dans tous les systèmes insulaires. Les résultats de cette expertise sont attendus au premier semestre 2017 : EDF les mettra à disposition de tous afin de contribuer aux réflexions et aux décisions sur les filières les plus prometteuses, et favoriser l'émergence des nouvelles énergies vertes indispensables pour progresser vers l'autonomie énergétique de chaque territoire. ■

Frédéric Busin

Directeur de la direction des Systèmes Energétiques Insulaires d'EDF (EDF-SEI)

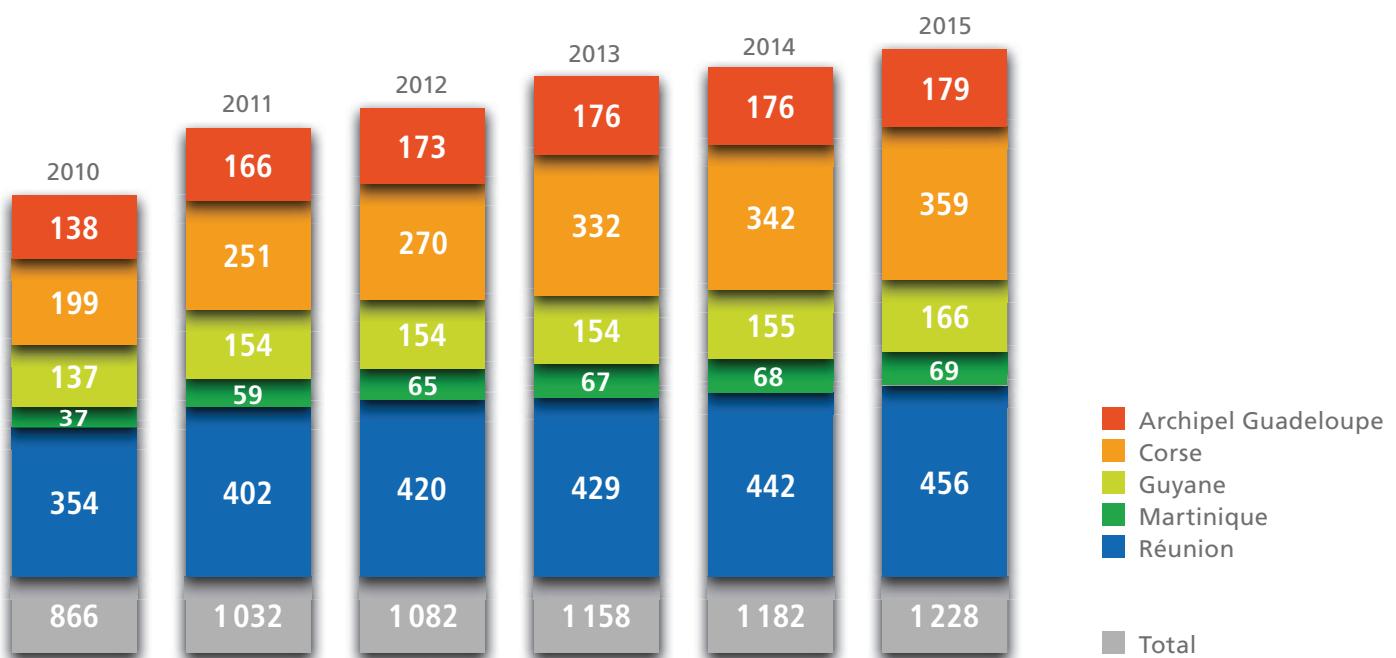
*Extraite du « Panorama Les énergies renouvelables en Corse et outre-mer » publié par EDF-SEI



DOM-CORSE : UN PARC D'ÉNERGIES RENOUVELABLES EN CROISSANCE CONTINUE

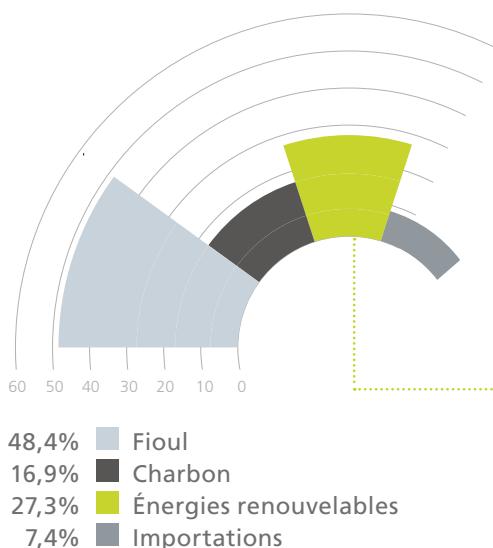
PIUSSANCE INSTALLÉE EN EnR :

1228 MW : +42 % ENTRE 2010 ET 2015

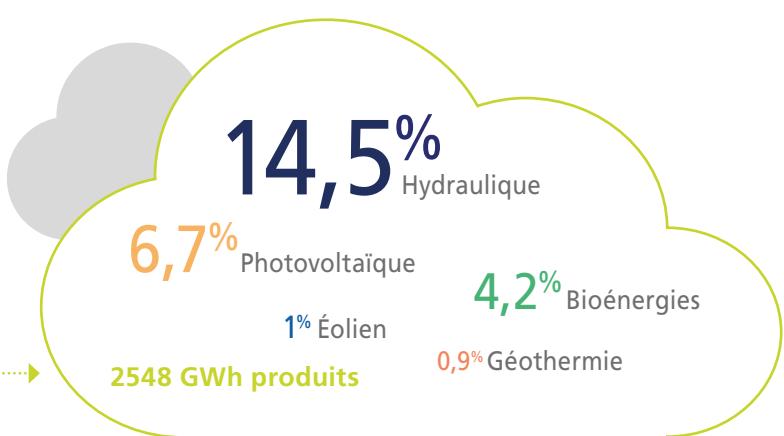


LES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LE MIX DE PRODUCTION ÉLECTRIQUE DOM-CORSE DÉJÀ 27,3%. SUR LA MÊME PÉRIODE, IL ÉTAIT DE 18,7% POUR L'HEXAGONE.

COMPOSITION DU MIX ÉLECTRIQUE

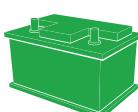


PART DES DIFFÉRENTES EnR



LES ÉNERGIES RENOUVELABLES AU SEIN DU SYSTÈME ÉLECTRIQUE

Raccordées au réseau, certaines énergies, comme l'hydraulique ou la biomasse, vont apporter de l'inertie et directement contribuer à la sûreté de fonctionnement du système électrique. Les énergies intermittentes, interfacées par de l'électronique de puissance, ne fournissent «naturellement» pas ce service ; des recherches sont menées, notamment par EDF, pour développer des solutions innovantes afin d'intégrer sans heurts chaque type d'énergie et satisfaire la demande en électricité des clients et des territoires.



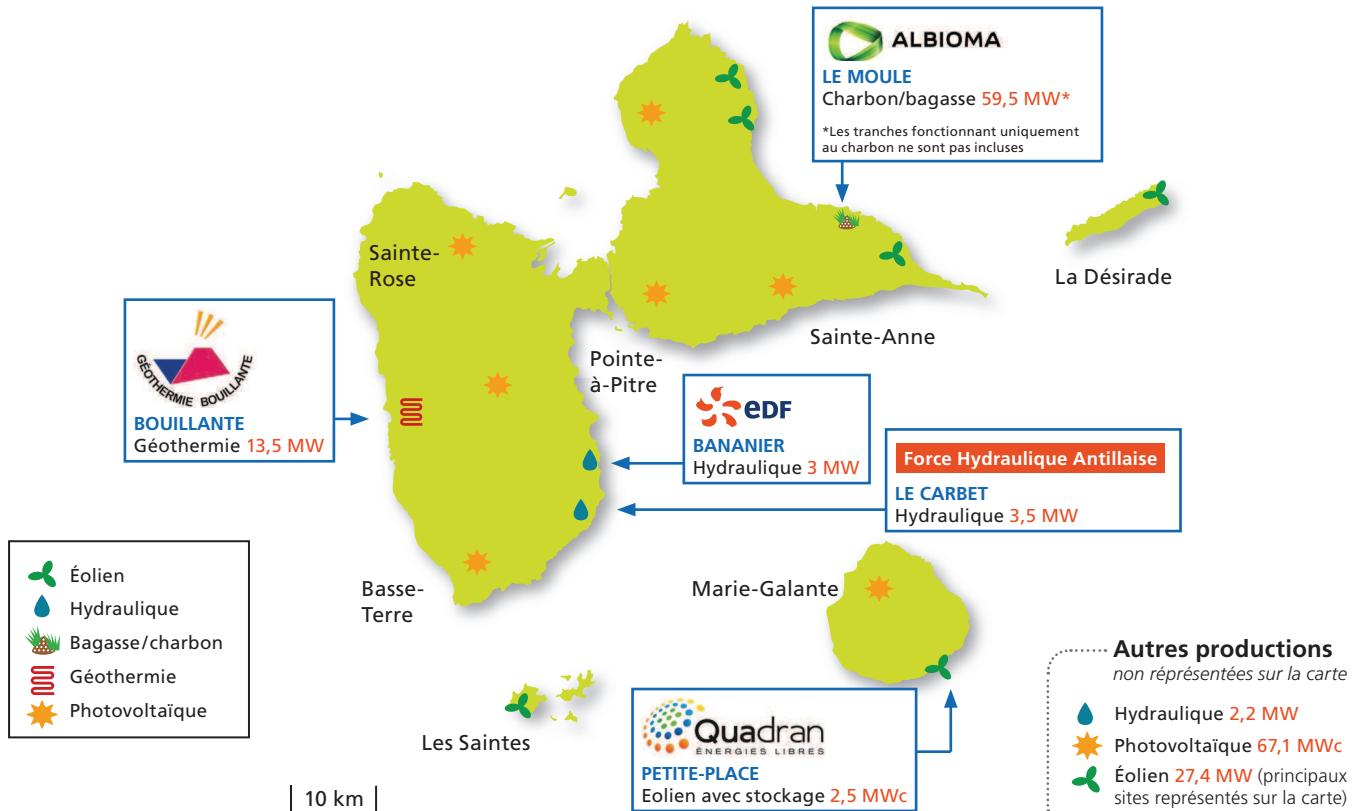
Les technologies de stockage, qui émergent en France et dans le monde, permettent de grandes avancées pour augmenter l'insertion des énergies renouvelables intermittentes (éolien et photovoltaïque) tout en maintenant la sûreté du système électrique. Différents projets de batteries, réalisés par EDF ou d'autres industriels, se développent en Corse et dans tous les DOM.

ARCHIPEL GUADELOUPE

La loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe l'objectif de 50% d'énergies renouvelables en 2020 et 100% en 2030.

PIUSSANCE INSTALLÉE

179 MW D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

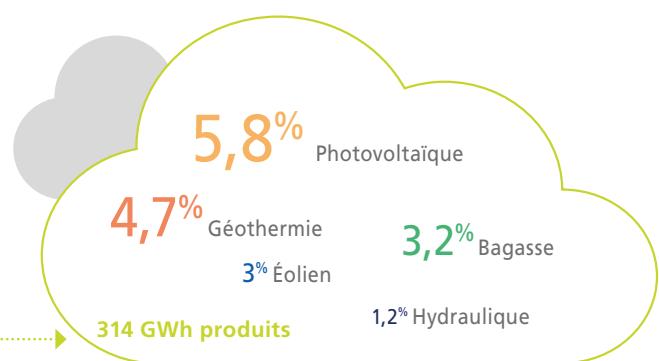
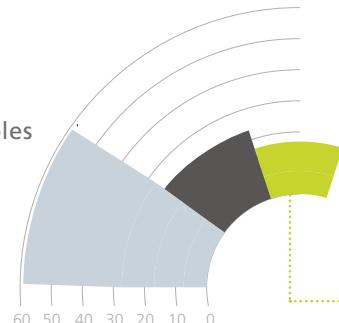


PRODUCTION

AVEC **314 GWh** PRODUITS EN 2015, LES ÉNERGIES RENOUVELABLES
ONT COUVERT **18 %** DE LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ DE L'ARCHIPEL GUADELOUPE

Répartition de la production d'électricité par filière en 2015

| | |
|-------|------------------------|
| 59% | Fioul |
| 23,1% | Charbon |
| 17,9% | Énergies renouvelables |



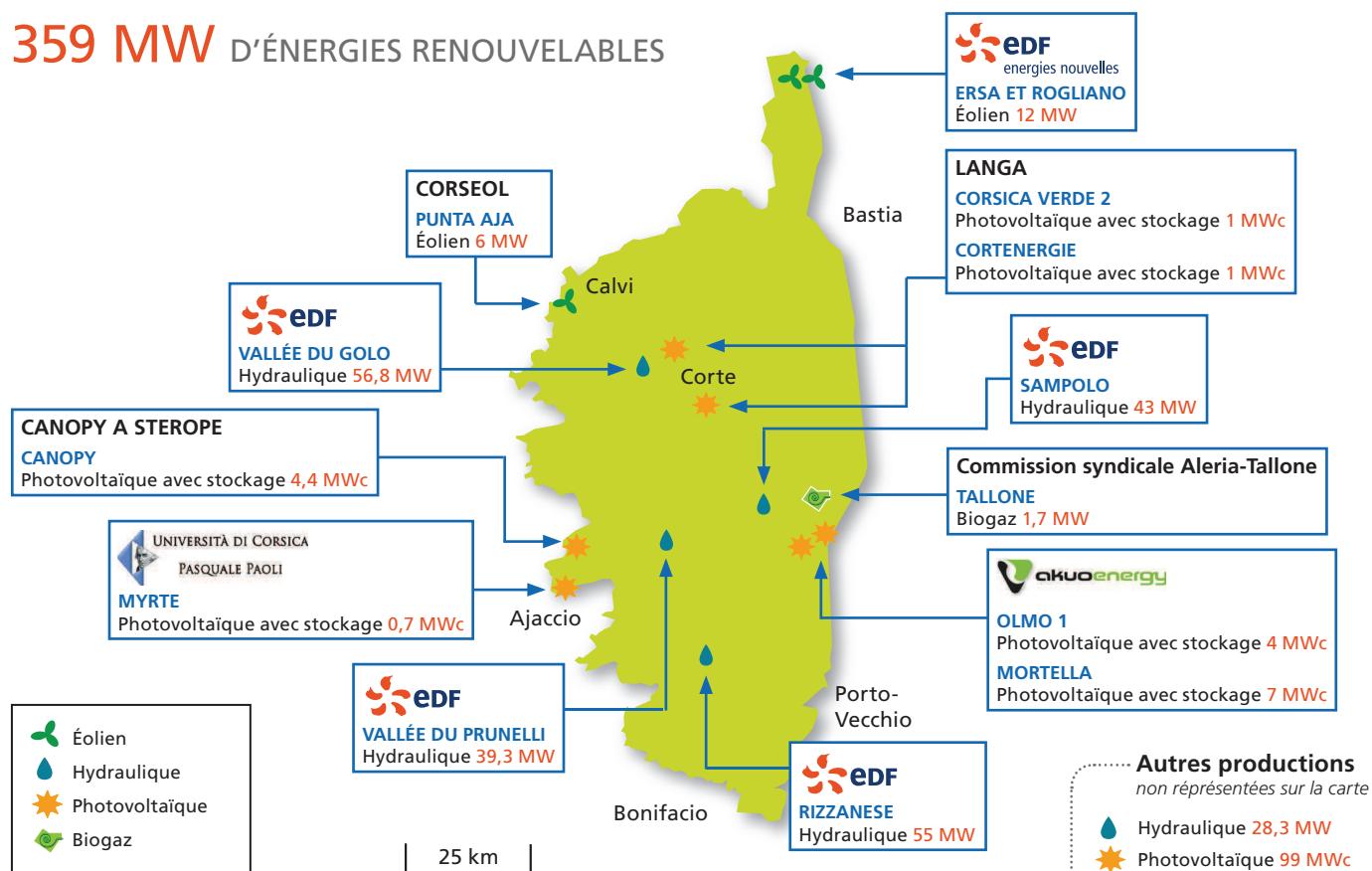


CORSE

La loi de transition énergétique pour la croissance verte et la PPE fixent l'objectif de 40% d'énergies renouvelables en 2023 et 100% en 2050.

PIUSSANCE INSTALLÉE

359 MW D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

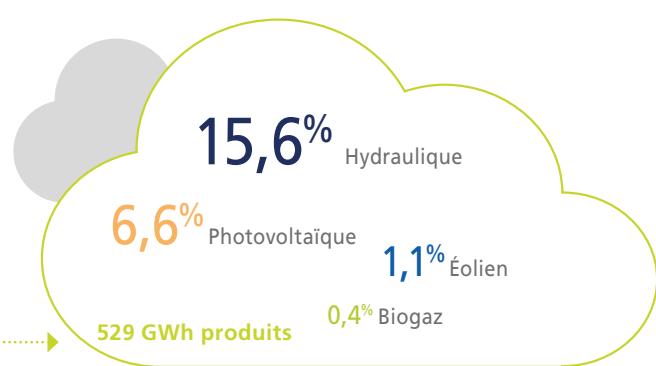
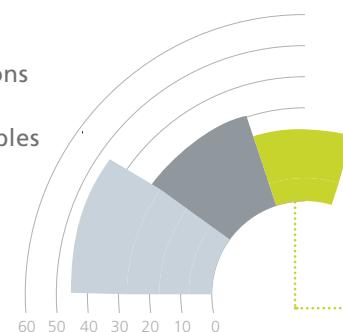


PRODUCTION

AVEC **529 GWh** PRODUITS EN 2015, LES ÉNERGIES RENOUVELABLES
ONT COUVERT **24 %** DE LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ DE LA CORSE

Répartition de la production d'électricité par filière en 2015

| Filière | Part (%) |
|------------------------|----------|
| Fioul | 45,2% |
| Importations | 31,1% |
| Énergies renouvelables | 23,7% |

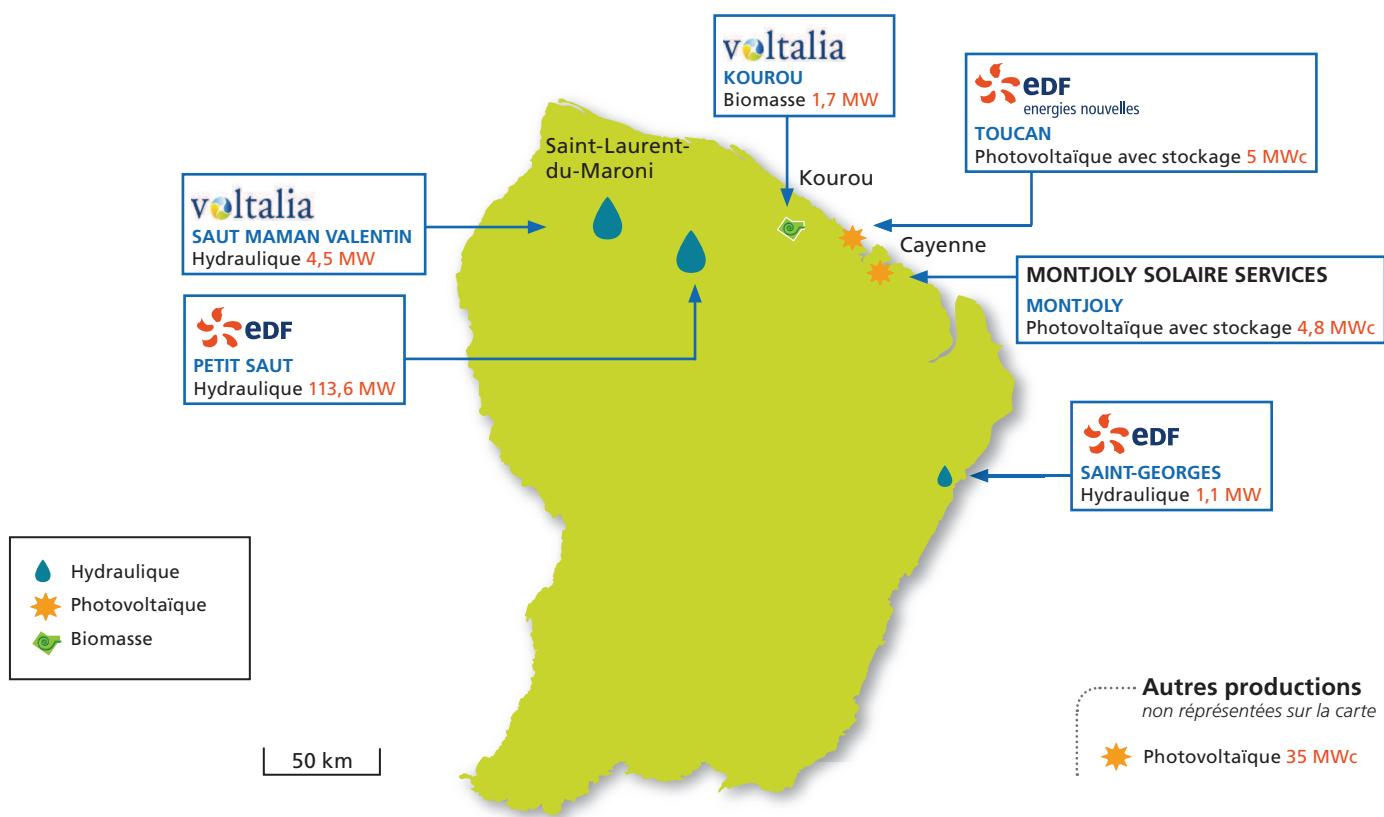


GUYANE

La loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe l'objectif, déjà dépassé, de 50% d'énergies renouvelables en 2020, puis de 100% en 2030.

PIUSSANCE INSTALLÉE

166 MW D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

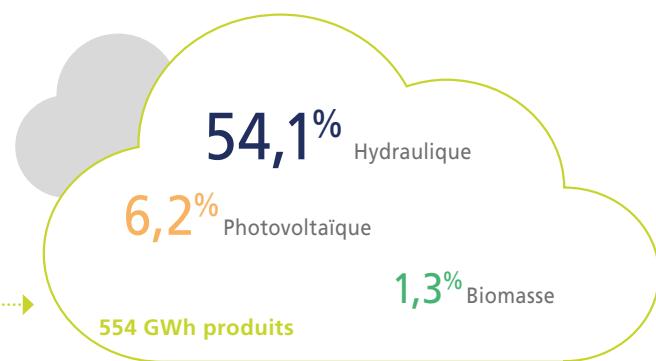
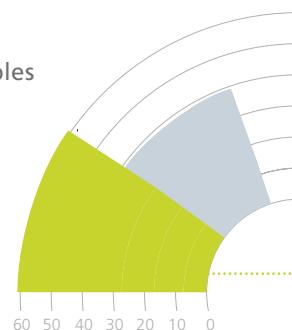


PRODUCTION

AVEC **554 GWh** PRODUITS EN 2015, LES ÉNERGIES RENOUVELABLES
ONT COUVERT **62 %** DE LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ DE LA GUYANE

Répartition de la production d'électricité par filière en 2015

61,6% Énergies renouvelables
38,4% Fioul

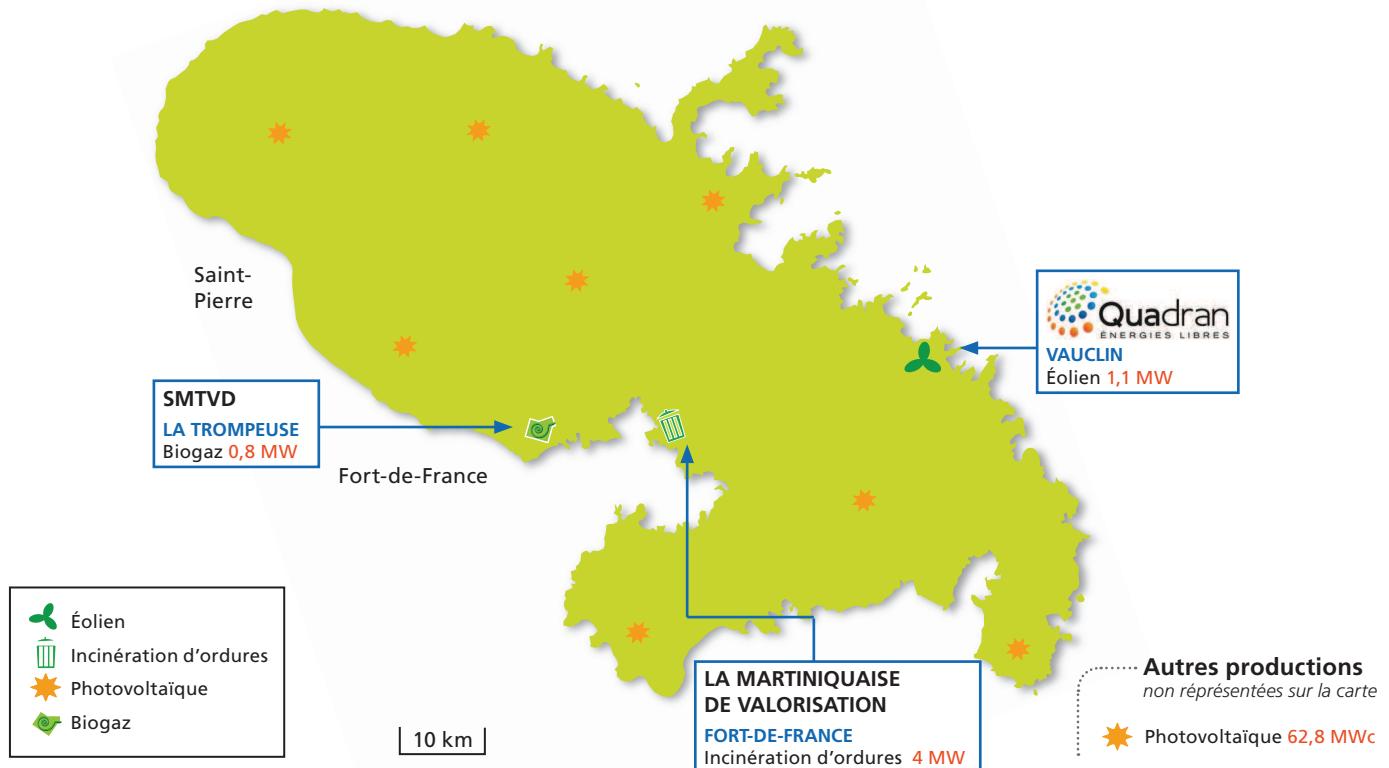


MARTINIQUE

La loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe l'objectif de 50% d'énergies renouvelables en 2020 et 100% en 2030.

PIUSSANCE INSTALLÉE

69 MW D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

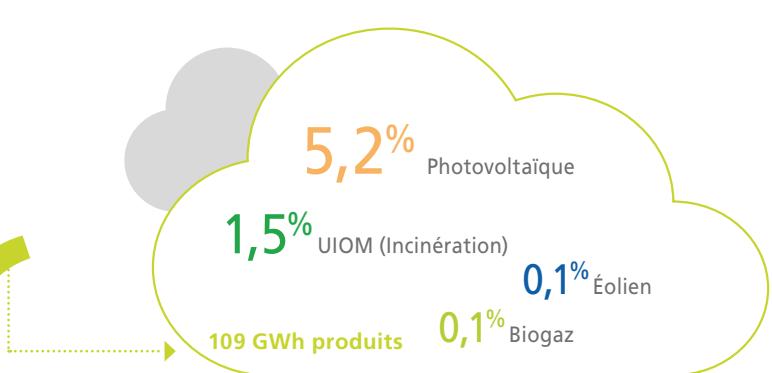
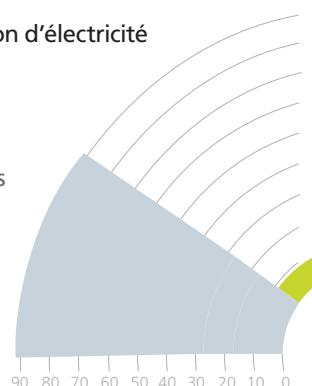


PRODUCTION

AVEC **109 GWh** PRODUITS EN 2015, LES ÉNERGIES RENOUVELABLES
ONT COUVERT **7%** DE LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ DE LA MARTINIQUE

Répartition de la production d'électricité
par filière en 2015

93,1% Fioul
6,9% Énergies
renouvelables



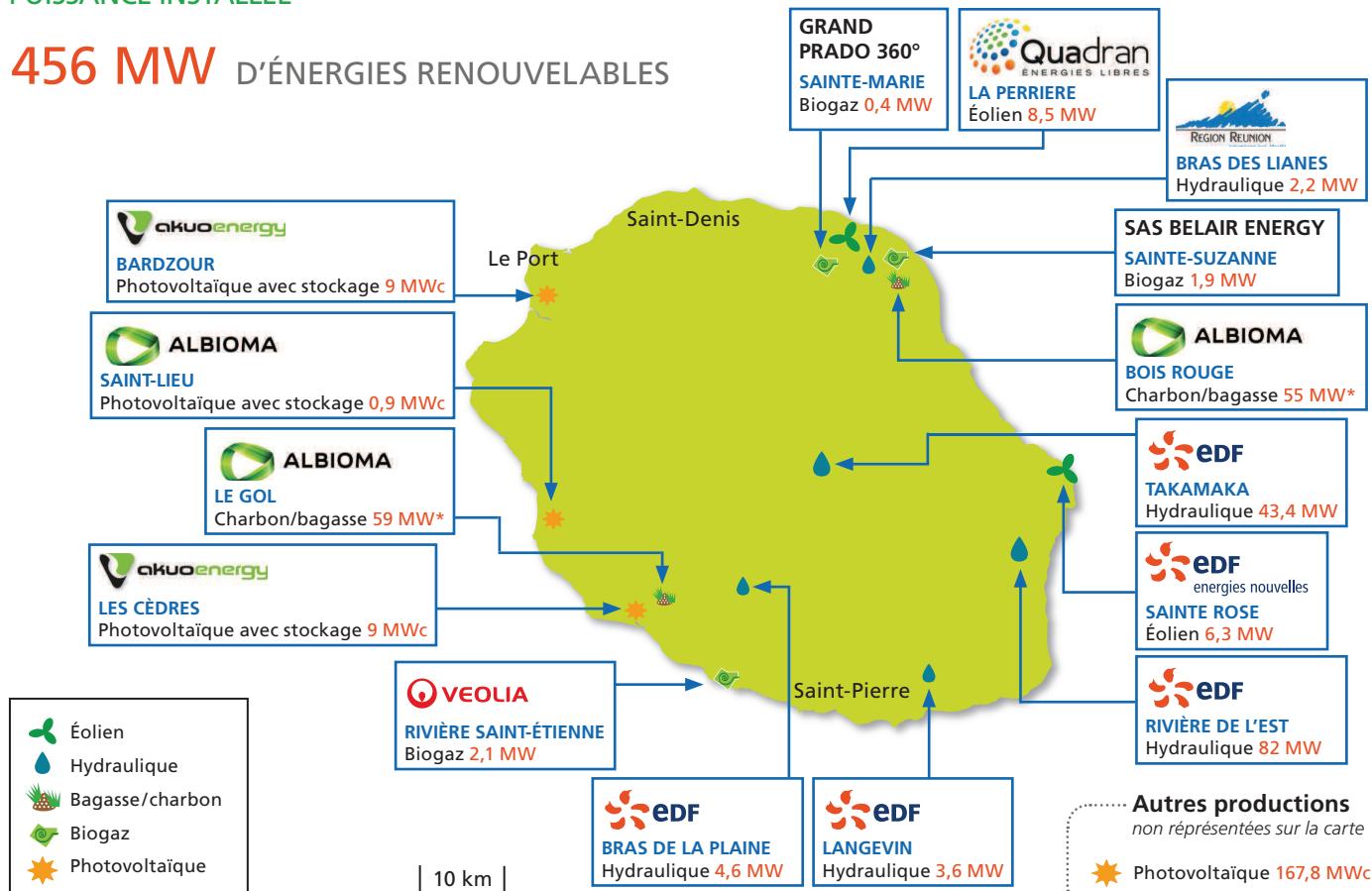


RÉUNION

La loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe l'objectif de 50% d'énergies renouvelables en 2020 et 100% en 2030.

PIUSSANCE INSTALLÉE

456 MW D'ÉNERGIES RENOUVELABLES



PRODUCTION

AVEC **1043 GWh** PRODUITS EN 2015, LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ONT COUVERT **36 %** DE LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ DE LA RÉUNION

Répartition de la production d'électricité par filière en 2015

40,4% Charbon
36,1% Énergies renouvelables
23,5% Fioul

